

11 RESUME NON TECHNIQUE

Le résumé non technique suivant permet de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude.

11.1 Procédure réglementaire

Le présent projet relève des procédures réglementaires suivantes :

- **étude d'impact** au titre des articles R.122-1 et suivants du Code de l'Environnement,
- **autorisation** au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement (Installations, ouvrages, travaux et activités soumis à la nomenclature « Loi sur l'Eau »).

11.2 Description du projet

11.2.1 Contexte de l'opération

Sur la commune d'Evaux-les-Bains dans la Creuse (23), le cours d'eau du Chat-Cros est marqué par la présence d'un barrage de classe C et haut de 12,26 m ainsi qu'une station de traitement des eaux.

Ce barrage a été construit en 1966 pour constituer une réserve d'eau brute mais en 1991, le SIAEP d'Evaux Budelière Chambon a abandonné cette ressource d'eau qui présentait des problèmes d'eutrophisation.

Lors de l'élaboration d'un état des lieux à l'échelle du bassin Loire Bretagne en 2004, la présence du barrage du Chat-Cros a été identifié comme un frein pour le ruisseau du Chat-Cros, de sa source à la confluence avec la Tardes à l'atteinte du « bon état ». C'est pourquoi le barrage du Chat-Cros figure sur la liste d'ouvrages, dont l'effacement ou l'aménagement serait jugé prioritaire pour atteindre le bon état de la masse d'eau sur le bassin Loire Bretagne.

Le SIAEP d'Evaux Budelière Chambon prenant en compte l'absence d'utilisation du barrage du Chat-Cros, les contraintes réglementaires liées à l'aspect sécurité publique de l'aménagement et les objectifs d'atteinte du bon état écologique du Chat-Cros d'ici 2015, a pris la décision, le 15 novembre 2010 :

- d'effacer le barrage du Chat-Cros,
- de démolir l'usine de traitement des eaux,
- de valoriser le site de l'ancienne retenue.

11.2.2 Nature des travaux

Les travaux de la destruction de la station de traitement, d'effacement du barrage et de la valorisation du site se feront sur 3 années.

La protection des milieux à l'aval du barrage lors de la phase travaux est une priorité pour l'ensemble des acteurs du projet. Le scénario retenu permet d'atteindre cet objectif de protection des milieux à l'aval grâce un à phasage des travaux précis et à une gestion sédimentaire spécifique.

Le début des travaux est prévu pour mai 2016, avec la **déconstruction** de la station de traitement des eaux avant juillet 2016 (phase 1). Il est ensuite prévu de réaliser la **vidange** de la retenue et la déconstruction du barrage en deux étapes :



SIAEP EVAUX BUDELIERE CHAMBON

Dossier réglementaire

Effacement du barrage du Chat-Cros et démolition de l'usine de traitement des eaux

- Août à octobre 2016 : premier abaissement par siphonage et démolition partielle du barrage (phases 2 et 3) ;
- Août à octobre 2017 : vidange de la retenue par siphonage et effacement du barrage et de la chambre de vannes (phases 6 et 7).

Quant à la gestion des sédiments, il est prévu que les sédiments découverts lors du premier abaissement, sèchent entre octobre 2016 et mai 2017 (phase 4). Une zone de stockage/séchage sera mise en place avant le **dragage** des sédiments en juin-juillet 2017 (phase 5).

Enfin en 2018, une **valorisation** et une naturalisation du site est prévu (phase 8).

11.3 Milieu physique

11.3.1 Relief et topographie

Le Chat-Cros draine un large plateau ouvert sur des espaces agricoles dans la partie haute de son bassin versant. L'ensemble du réseau hydrographique est ensuite canalisé dans une gorge encaissée aux versants abrupts et sans lit majeur affirmé. C'est au niveau de cette rupture de pente (plateau / gorges) que le barrage du Chat-Cros est situé.

Durant la phase de travaux, des terrassements sont nécessaires pour mettre en place les plates-formes de travail, la base de vie, les zones de circulation pour les engins. Mais ces effets sur le relief et la topographie seront temporaires.

A terme, les effets du projet sur le relief et la topographie du site même du barrage sont positifs puisque le cours d'eau retrouvera sa pente d'équilibre et son état antérieur à la construction du barrage.

11.3.2 Géologie

Le site est constitué d'une formation de Granodiorite, une roche magmatique proche du granite.

Les modifications du relief et de la topographie du site sont essentiellement dues à la gestion des sédiments de la retenue. Le projet d'effacement du barrage n'aura pas d'effet sur les couches plus profondes comme la formation de Granodiorite.

11.4 Milieu aquatique

11.4.1 Masses d'eau de cours d'eau

La masse d'eau concernée par le projet est le « Chat-Cros et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Tardes ».

■ Morphologie :

Il offre le paysage d'un torrent dans une vallée très encaissée. Son équilibre dynamique naturel a été modifié au fil des années par la présence du barrage du Chat-Cros.

Durant la phase travaux, la morphologie du Chat-Cros ne connaîtra pas de modification notable à l'amont ou à l'aval de la retenue. Sur le site même de la retenue, le Chat-Cros verra son profil transversal diminuer. Ce retour à un état plus naturel est un effet positif.



SIAEP EVAUX BUDELIERE CHAMBON

Dossier réglementaire

Effacement du barrage du Chat-Cros et démolition de l'usine de traitement des eaux

A terme, l'effacement du barrage permettra aux sédiments de retrouver leur mouvement d'origine le long du cours d'eau. Le projet a donc un impact positif sur la morphologie du cours d'eau. La phase 8 prévue pour l'année 2018 a pour objectif de redessiner un lit dument dimensionné tenant compte de la pente naturel du lit du Chat-Cros et de la topographie d'origine du cours d'eau.

■ Hydrologie :

Le module interannuel du Chat-Cros est de 1,1 m³/s, tandis que son débit de crue décennale contre laquelle il convient de se protéger est de 22 m³/s.

Durant toute la période des travaux, un débit minimal biologique sera assuré à l'aval du chantier, ce qui limite les impacts sur le Chat-Cros à l'aval du chantier.

A terme, l'effacement du barrage du Chat-Cros ne modifiera pas les débits qui transitent.

■ Qualité :

Il n'y a pas de suivi qualité pertinent sur le Chat-Cros, par contre des relevés ont faits dans la retenue du barrage. Ces analyses ont montré une eutrophisation de l'eau de la retenue.

Durant les travaux, les effets du projet sur la qualité de l'eau liés au risque de remise en suspension existent, mais des mesures de réduction seront prises : mise en place d'une décantation et suivi de la qualité des eaux rejetées à l'aval des travaux. Quant au risque de pollution accidentelle des mesures d'évitement seront prises.

A terme, l'effacement du barrage permettra d'éliminer la stagnation dans la retenue à l'origine de cette eutrophisation. L'aménagement des berges et le sous-solage profond des surfaces de l'ancienne retenue permettront de limiter le départ des fines dans le Chat-Cros tout en respectant l'équilibre naturel entre les érosions et les dépôts. L'effacement du barrage aura incontestablement un impact positif sur la qualité des eaux du Chat-Cros.

11.4.2 Etude des sédiments

Le volume de sédiments accumulés dans la retenue est estimé entre 35000 40000 m³. La majorité de ces sédiments se situent en queue de barrage où l'épaisseur varie entre 2 et 4 mètres, alors que l'épaisseur en tête de barrage varie de 1,5 à 2,5 mètres.

Le principal risque concernant les sédiments en phase travaux serait leur remobilisation après leur dragage lors d'un très fort événement pluvieux, c'est pourquoi une solution de stockage des sédiments sera mise en place.

Après les travaux, les sédiments pourront de nouveau circuler naturellement le long du Chat-Cros sans être bloqués au niveau de la retenue, comme cela était le cas avant la mise en place du barrage. L'impact à long terme lié aux sédiments est bénéfique pour le reste de l'écosystème

11.4.3 Masses d'eaux souterraines

La masse d'eaux souterraines au droit du barrage du Chat-Cros est nommée « Massif central BV Cher ». Elle possède de bonnes caractéristiques qualitatives et quantitatives et ne présente pas de risque majeur d'ici 2021.



Durant la phase de travaux, le principal risque lié aux masses d'eaux souterraines est celui d'être pollué en cas d'accidents ponctuels pouvant être source de pollution (hydrocarbures...). Les mesures d'évitement classiques sur les sites de chantier seront prises.

A long terme, le projet d'effacement du barrage n'a aucun impact lié aux eaux souterraines.

11.5 Milieu naturel

11.5.1 Patrimoines floristique et faunistique

Aucune espèce végétale protégée ou patrimoniale n'a été identifiée sur site et aucune information laissant présager de la présence d'une espèce végétale protégée ou patrimoniale sur ce site n'a été trouvée.

La rivière du Chat-Cros elle-même est l'entité qui présente le plus d'intérêt écologique, mais en amont et aval de la retenue. Elle est très proche dans ces caractéristiques d'autres cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales, (mulette perlière, écrevisses à pieds blancs, et par ailleurs présente sur le bassin de la Tardes, etc.). La présence de ce barrage de plus de 13 mètres participe à limiter l'expression de la biodiversité sur ce cours d'eau.

Durant les travaux, les emprises et accès des travaux étant limités, les impacts sur les habitats naturels présents le seront également. L'impact temporaire le plus important que fait courir cette opération concerne le risque de relargage des sédiments et la mise en suspension de particules fines. Toutefois l'ensemble du phasage de l'opération a été pensé pour limiter ce risque au maximum. Associé au système de filtration des eaux pour éviter la mise en suspension de particules fines, une pêcherie sera installée de manière à récupérer toute la faune piscicole présente dans la retenue afin d'éviter la pollution de la Tardes par ces espèces indésirables en eaux vives.

L'effacement du barrage du Chat-Cros a pour objectif une restauration d'habitats aquatiques d'eau vive sur près de 800 mètres linéaires (emprise de la retenue) et une reconnexion amont et aval des habitats d'eau vive du Chat-Cros. Le gain écologique pour ces habitats est donc certain mais également pour les espèces qui les fréquentent (chabot, loche, truite fario, cinglé plongeur, loutre, etc.). A les opérations de valorisation et de végétalisation favoriseront une physionomie et un nivellement du site proche de ce qui existe en amont ou aval et une végétation adaptée aux conditions du site.

11.5.2 Périmètres d'inventaires, de gestion concertée ou de protection

- La ZNIEFF « Vallée de la Tardes et du Cher » présente un intérêt aquatique et terrestre.
- La Zone Natura 2000 accueille des espèces de la directive habitat.
- La présence du barrage a entraîné la création d'une zone humide artificielle au cours des années.
- Le barrage empêche la continuité paysagère de la vallée du site naturel inscrit « Les gorges du Chat-Cros ».



Les opérations de végétalisation de biotopes humides seront réalisées préférentiellement avec les matériaux présents sur site, via des opérations de prélèvements de rhizomes, boutures ou mottes d'hélophytes.

11.6 Aspects humain et socio-économique

11.6.1 Patrimoine culturel et archéologique

Aucun monument classé ou inscrit n'est situé à proximité immédiate du barrage du Chat-Cros.

11.6.2 Activités humaines

L'accès aux berges de la retenue du Chat-Cros est difficile pour les promeneurs et les pêcheurs et il est à noter une forte présence de poissons chats dans la retenue. La pratique de la pêche et les promenades autour de la retenue sont donc limitées.

Toute fréquentation piétonne sera impossible à la suite immédiate de la vidange par risque d'enlèvement et de noyade, et dangereuse après le ressuyage des sédiments par la présence de crevasses. Des mesures seront mises en place pour interdire l'accès du site au public extérieur.

Sur le long terme, une fois que les risques de noyade et d'enlèvements seront écartés et que la végétation sera développée, le site retournera à un état naturel et sauvage. Il n'est pas prévu d'aménagement ayant vocation à recevoir du public, mais les promenades aux alentours seront plus agréables qu'auparavant.

11.6.3 Cadre de vie et santé publique

■ Présence de plomb :

Le revêtement en peinture de certains éléments de la station de traitement des eaux, contient du plomb à des concentrations supérieures ou égales au seuil fixé par l'arrêté du 25 avril 2006 de Santé Publique, à savoir 1 mg/cm². Lors des travaux de démolition, les risques liés au plomb seront limités à la présence de poussières pouvant contenir du plomb, à l'ingestion de plomb par des « mains sales » portées à la bouche et au transport de grandes quantités de gravats.

■ Présence d'amiante :

Un diagnostic amiante a permis de recensé des éléments susceptibles de contenir de l'amiante en regard des matériaux ou produits figurant dans la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et le tableau A1 de la norme NF X 46 020 et autres matériaux réputés contenir de l'amiante. Cependant, des investigations approfondies avec sondages destructifs sont nécessaires afin de pouvoir effectuer des prélèvements complémentaires. L'entreprise chargée des travaux de démolition de l'ancienne usine devra tenir compte des mesures de protection imposées par la réglementation pour réduire les effets de l'amiante.

■ Qualité de l'air :

De sa situation en milieu rural, éloignée de tous les axes de transport importants la qualité de l'air de la commune d'Evaux-les-Bains est très bonne.



Lors des travaux, les impacts sur la qualité de l'air seront essentiellement dus aux moteurs des engins de chantier occasionnant de la poussière et des émissions de gaz de combustion : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azotes... L'entreprise chargée des travaux de démolition devra fournir au préalable le trajet par lequel transiteront les camions, afin de gêner le moins possible les habitants des alentours.

■ Environnements sonore et vibratoire :

En situation actuelle, le barrage du Chat-Cros n'est pas source de nuisances sonore ou vibratoire.

Lors de son effacement, les travaux seront à l'origine de nuisances sonore et vibratoire à cause de l'augmentation du trafic routier aux alentours du le site provoque une augmentation des vibrations. L'entreprise chargée des travaux de démolition devra prendre en compte le plan de circulation mis au point par le SIAEP et la mairie pour le trajet par lequel transiteront les camions, afin de gêner le moins possible les habitants des alentours.

11.7 Risques naturels et technologiques

11.7.1 Risques naturels

Le projet n'est concerné par le risque sismique.

Le barrage du Chat-Cros ne joue pas le rôle d'écrêteur de crues, le projet n'a donc par d'effet aggravant sur le risque inondation.

11.7.2 Risques technologiques

Le projet n'est concerné par aucun risque technologique (industriel, transport de matière dangereuse, nucléaire).

